ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET: Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 17h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017 Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres : En exercice : 38 Présents : 29 Pouvoirs : 7 Votants : 36

Présents: Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs: Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude
(à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas),
NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude),
VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical, le Président indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres, qui constituent la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'autorisation d'exploitation du 20 mai 2009 et l'arrêté préfectoral modificatif du 18 octobre 2013, du pôle multifilières de valorisation de déchets ménagers et assimilés Vernéa au lieu-dit «Beaulieu» à Clermont Ferrand,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui définit la composition de la CDSP et les règles de désignation des membres de la CDSP,

Vu la délibération du 23 mars 2017 portant sur les conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la CDSP,

Les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

A l'ouverture de la présente séance, le Président fera l'appel des présents, constatera le quorum et communiquera à l'organe délibérant le nombre de listes déposées dans les conditions requises.

Le Président proposera aux termes de la procédure susvisée l'élection des membres de la CDSP au comité syndical du VALTOM.

Le comptable public du comité syndical du VALTOM et le représentant du ministre chargé de la concurrence siègeront au sein de la commission avec voix consultatives.

Le Président expose qu'une liste a été déposée dans les conditions prévues.

Il présente cette liste composée de la façon suivante :

Titulaires	Suppléants ARNAL Olivier				
ALEDO Marcel					
BONNET Monique	BELLAIGUE Gilles				
GONIN Michel	CHASSIN Nicole				
MASSEBŒUF Claude	GAUVIN Jean-Noël				
MOLINIER Jean-Claude	MAILLARD Guy				

LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité,

de proclamer élus les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
ALEDO Marcel	ARNAL Olivier
BONNET Monique	BELLAIGUE Gilles
GONIN Michel	CHASSIN Nicole
MASSEBŒUF Claude	GAUVIN Jean-Noël
MOLINIER Jean-Claude	MAILLARD Guy

Elle annule et remplace la liste précédemment élue le 11 juillet 2014.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

> Le Président, Laurent BATT**W**T.

> > CLERMONT-Fd 63000

Comaines de Be

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-924_CDSP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017 Publication : 30/03/2017

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET: Marchés publics (Délégation du Président)

Le **23 mars 2017**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 17h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017 Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres : En exercice : 38 Présents : 29 Pouvoirs : 7 Votants : 36

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs: Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude (à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude), VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Vu les délibérations du VALTOM des 12 juin 2014 et 23 mars 2017 ayant pour objet la délégation de compétence et de signature au Président pour les marchés passés en procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) pour la durée du présent mandat,

Vu la dernière information faite sur ces marchés au comité syndical du VALTOM du 18 octobre 2016,

Après avoir pris connaissance du tableau suivant :

VALTOM/AG du 23/03/2017 - Liste des marchés conclus en procédure adaptée pour la période du 1er octobre 2016 au 28 février 2017

Numéro	Objet	Allotissement	Туре	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin Maximum	Titulaire	Prix € H.T/an
INFORMA	TIQUE								
16 11 011	EXTERNALISATION DU SERVICE INFORMATIQUE DU VALTOM	NON	MAPA	I AN	01/02/17	31/01/18	31/01/21	ABICOM SAS (63)	12 435,00
							Total sur maximale du	la durée marché	49 740,00

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

de la présentation de la liste, ci-dessus, des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 28 février 2017.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

> Le Président, Laurent BATTUT.

> > CLERMONT-Fr

Comaines de Be

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-925_MAPA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication: 30/03/2017

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET: Actualisation du tableau des effectifs

Le 23 mars 2017, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 17h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017 Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres : En exercice : 38 Présents : 29 Pouvoirs : 7 Votants : 36

Présents: Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs: Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude
(à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas),
NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude),
VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu que les adjoints administratifs territoriaux appartenant au cadre d'emplois régi par le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 sont reclassés, au 1^{er} janvier 2017, dans les nouveaux grades du cadre d'emplois par arrêté de l'autorité territoriale dont ils relèvent,

Vu que les adjoints techniques territoriaux appartenant au cadre d'emplois régi par le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 sont reclassés, au 1^{er} janvier 2017, dans les nouveaux grades du cadre d'emplois par arrêté de l'autorité territoriale dont ils relèvent,

Vu le tableau des effectifs actuel,

Vu que dans le cadre de l'évolution de carrière du personnel, il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique principal $1^{\text{ère}}$ classe et d'un poste d'adjoint administratif principal $1^{\text{ère}}$ classe,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité,

 de mettre à jour, dans le tableau des effectifs actuel, les nouvelles dénominations pour les agents de catégorie C, filières technique et administrative, à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément au tableau suivant :

ANCIENNE DENOMINATION (Echelle)	NOUVELLE DENOMINATION au 01/01/2017 (Echelle)
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (E3)	Adjoint administratif (C1)
Adjoint technique de 2ème classe (E3)	Adjoint technique (C1)
Adjoint administratif de 1ère classe (E4)	Adjoint administratif principal de 2ème classe (C2)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (E5) Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (E4) Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (E5)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)

- de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.
 Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs annexé au Budget Primitif (BP) 2017.
- de supprimer:
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe créé par délibération en date du 11 décembre 2008 ;
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe créé par délibération en date du 27 juin 2012.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20170323-2017-926_Effect-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017 Publication : 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

ERMONT-Fd

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET: Appel à participation au projet « économie circulaire » en région Auvergne Rhône-Alpes

Le **23 mars 2017**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 17h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2017 Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres : En exercice : 38 Présents : 29 Pouvoirs : 7 Votants : 36

Présents: Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHAMBON Olivier, CHASSARD Frédéric, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs: Madame CANALES Marion (à M. ARNAL Olivier).

Messieurs BERTHUCAT Daniel (à M. CHAMBON Olivier), DAURAT Jean-Claude
(à Mme LEMPEREUR Claire), LAFFONT Alain (à M. BONNET Nicolas),
NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé), POUGET Jacques (à M. MASSEBŒUF Claude),
VIGNAUD Bernard (à M. BATTUT Laurent).

Dans le cadre de l'action 3 de VALORDOM 2 (recherche de nouveaux financements et recettes), le VALTOM souhaite répondre à l'appel à participation lancé par le réseau Eclaira conduit par le Centre International Ressources et Innovation pour Développement Durable (CIRIDD) proposant un appui pour amorcer la mise en réseau d'acteurs potentiellement moteurs d'un projet d'économie circulaire. La principale finalité de cet appui est d'installer les conditions favorables à la mise en œuvre d'un projet d'économie circulaire en facilitant les coopérations.

Dans le contexte d'un projet en phase d'émergence, le CIRIDD propose un appui pour la préfiguration du

projet:

- en identifiant le projet d'économie circulaire,
- en cernant le périmètre d'actions et d'acteurs,
- en lançant une dynamique d'acteurs

Pour information, le réseau Eclaira est un réseau de l'économie circulaire en Auvergne Rhône-Alpes au service des acteurs publics et privés de la Région souhaitant mettre en œuvre des projets d'économie circulaire en réponse aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux.

Ainsi, le VALTOM souhaite présenter un projet de mobilisation des acteurs pour l'organisation d'une filière des déchets inertes dans une logique d'économie circulaire en direction des professionnels et des particuliers.

En bénéficiant de cet appui, le VALTOM espère :

- un accompagnement dans le développement d'un projet multi-partenarial ancré dans le domaine de l'économie circulaire,
- une meilleure compréhension de la filière du BTP dont les distributeurs de matériaux et de la gestion de ses déchets,
- l'installation d'une dynamique entre différents acteurs en ciblant les contacts moteurs,

l'ouverture du projet à la sphère privée,

des retours d'expériences dans le domaine de l'économie circulaire.

Les cinq porteurs de projets retenus bénéficieront de 10 jours d'appui par le CIRIDD, d'une feuille de route et de la visibilité du Réseau d'acteurs ECLAIRA.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité,

- de valider la candidature du VALTOM à l'appel à participation d'ECLAIRA,
- d'autoriser le Président à signer la convention jointe au présent rapport.

FAIT ET DELIBERE, le 23 mars 2017. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Laurent BA

CLERMONTE

63000

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 063-256302670-20170323-2017-927_ECLAIR-DE

Publication: 30/03/2017

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.







Convention de collaboration CIRIDD / VALTOM

Cette convention est établie entre :

- le VALTOM, syndicat de valorisation et de traitement du Puy de Dôme et du Nord de la Haute Loire, dont le siège social est situé au 1 chemin des Domaines de Beaulieu à Clermont-Ferrand.

immatriculé sous le numéro de SIREN : 256 302 670 00037,

et représenté par Laurent BATTUT, Président du VALTOM, dûment habilité à signer cette convention par la délibération prise en assemblée générale du VALTOM le 23 mars 2017.

- et le CIRIDD (Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable), association à but non lucratif selon la loi de 1901 dont le siège social est situé : 60 rue des Aciéries 42000 Saint-Étienne,

immatriculé sous le numéro de SIREN : 417 669 587, et représenté par Denis COCCONCELLI, Directeur.

Dans le cadre de l'appel à participation ECLAIRA lancé par le CIRIDD en 2017, la structure bénéficie d'un appui du CIRIDD en vue de la mise en œuvre du projet de réduction et de valorisation des déchets inertes. Cet appui permettra de préfigurer, définir ou consolider le projet ainsi que d'amorcer, lancer, et, ou conforter la dynamique d'acteurs inhérente à ce projet.

Parallèlement, le VALTOM engage sa structure à être un membre actif du réseau ECLAIRA.

Cette présente convention détermine les modalités de la collaboration entre les deux parties.

I - ENGAGEMENT DU CIRIDD

I - 1 - L'APPUI DU CIRIDD

Avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le CIRIDD a conduit un appel à participation qui visait à venir en appui de 10 porteurs de projet d'économie circulaire en région Auvergne Rhône-Alpes. En 2017, le CIRIDD renouvelle cet appel à participation et quatre autres porteurs de projets bénéficieront également d'un appui.

Le principe d'appui du CIRIDD :

Le CIRIDD exercera un rôle de repérage, de mise en lien, de prise de recul et de mise en perspective.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Avec le soutien de 063-256302670-20170323-2017-927_ECLAIR-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017 Publication : 30/03/2017







Avec l'accord du VALTOM, il pourra co-animer la démarche avec celui-ci.

Le VALTOM reste l'animateur principal du projet et le principal interlocuteur des partenaires du projet.

La méthodologie de l'appui du CIRIDD est décrite dans un document qui sera remis au VALTOM suite à la première réunion de cadrage CIRIDD / VALTOM.

I – 2 - LIVRABLES ET CONFIDENTIALITE

Tout au long de l'appui, le CIRIDD remettra différents livrables et s'assigne un devoir de confidentialité vis-à-vis des contenus.

Certains livrables seront uniquement destinés au VALTOM, tels que :

- la synthèse des rencontres avec les acteurs et diverses investigations de terrains,
- la feuille de route, qui pourra être partagée ultérieurement à l'initiative du VALTOM.

Avec l'accord du VALTOM, certains livrables :

- pourront être partagés notamment avec les membres des instances de gouvernance ou groupes de travail, tels que les comptes rendus et supports de présentation relatifs à ces instances,
- seront susceptibles d'être utilisés à titre confidentiel par le CIRIDD pour rendre compte du déroulement de l'accompagnement auprès du Comité de Pilotage du programme ECLAIRA.
- pourront être également utilisés comme ressources pour capitaliser, dégager des enseignements et analyses qui seront rendus publics dans le respect du principe de confidentialité établi dans cette convention.

La sélection du projet dans le cadre de l'appel à participation ECLAIRA sera rendue publique et des informations seront diffusées dans le respect de l'accord de confidentialité, via www.eclaira.org ou tout autre support mis en œuvre par le Réseau ECLAIRA.

I – 3 - CALENDRIER DE L'APPUI DU CIRIDD

Le VALTOM bénéficie de 10 jours d'appui du CIRIDD. L'appui se déroulera sur une période pouvant aller jusqu'à six mois à compter d'avril 2017. Il se devra se terminer au 30 octobre 2017.









II - ENGAGEMENT DU VALTOM

Le VALTOM engage sa structure à bénéficier d'un appui du CIRIDD dans le cadre de l'appel à participation ECLAIRA.

Pour ce faire, il s'engage à faciliter au mieux le déroulement de l'appui du CIRIDD en anticipant les étapes de validation considérées comme nécessaires par le VALTOM.

Sauf cas de force majeure, il s'engage à :

- participer activement aux séances de travail proposées conjointement avec le CIRIDD,
- impliquer les acteurs considérés comme moteurs ou incontournables du projet,
- réunir les instances décisionnelles ou consultatives aux périodes identifiées conjointement avec le CIRIDD, afin de garantir le maintien et la consolidation de la dynamique d'acteurs lancée au cours de l'appui.

En contrepartie de l'appui dont il bénéficie dans le cadre de l'appel à participation, le VALTOM s'engage à échanger et partager des informations détaillées de son expérience avec les acteurs du réseau ECLAIRA, via la plateforme www.eclaira.org, le bulletin trimestriel ou la newsletter ECLAIRA, des évènements ECLAIRA ou tout autre support mis en œuvre par le réseau ECLAIRA.

Il est également membre actif du réseau ECLAIRA qui lui permettra de :

- Suivre l'actualité de l'économie circulaire en Auvergne Rhône-Alpes et identifier des opportunités (appel à projets, évènements, etc)
- Valoriser son projet, son entreprise, sa structure, son territoire à l'échelle régionale et à l'international
- Rejoindre des acteurs clés de l'économie circulaire
- Nouer des partenariats et intégrer des communautés de projets
- Accéder à des outils et méthodologies de mise en œuvre
- Bénéficier des retours d'expérience et mettre en visibilité ses réalisations.

A Clermont-Ferrand, le 28 mars 2017,

Laurent BATTUT
Président du VALTOM

Denis COCCONCELLI
Directeur du CIRIDD

